

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°11-2025 VALIDATIONS DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS ET DE LA REVISION DE LA STRATEGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

Le mercredi 18 juin 2025 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 12 juin 2025

Etaient présents (17 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (3 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	DUDRET	Victor	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES TARBES LOURDES PYRENEES	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire

Etaient absents ou excusés (12 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	BIROU	Daniel	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	MERCIER	Jimmy	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Marie FURET – Animatrice charte de gestion de la ressource en eau, Daniel GOMES – Technicien GeMAPI, Pauline GUINLE – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Loïcia PRAT – Responsable administratif et financier, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l’article L.2121-15 du CGCT) : M. Bernard MARQUE

Objet : Validations du Programme d’Actions de Prévention des Inondations et de la révision de la stratégie locale de gestion du risque inondation

Le Président rappelle que le comité syndical a validé par délibération n°23-2021, du 23 juin 2021, le programme d’études préalable au programme d’actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin du gave de Pau.

Ce programme a constitué la première déclinaison opérationnelle de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d’inondation approuvée par arrêté inter-préfectoral n°64-2019-07-29-009 du 29 juillet 2019 autour du Territoire à Risque Important d’inondation de Pau.

Le Président indique que ce programme d’études préalables, aujourd’hui quasiment terminé, doit être suivi d’un PAPI, afin de maintenir la dynamique engagée et de concrétiser les nombreuses études préalables à la construction d’ouvrages de protection contre les inondations lancées.

Au regard des différentes actions mises en œuvre, de l’amélioration des connaissances sur l’aléa inondation et de la fin de la période de 6 ans sur laquelle s’applique la Stratégie Locale de Gestion du Risque d’inondation, le Président précise que le Syndicat s’est engagé dans la révision de cette stratégie en parallèle de l’élaboration de sa composante opérationnelle : le PAPI.

Suite à de nombreux mois de travail, d’échanges et de concertations, ces 2 documents sont aujourd’hui stabilisés.

Le Président présente les grandes orientations de la stratégie locale de gestion du risque inondation du bassin du gave de Pau :



Il procède ensuite à la ventilation des différents axes du PAPI en détaillant les projets les plus ambitieux :



L'ensemble des actions est annexé à la présente délibération avec pour chacune d'elles le plan de financement associé.

Le Président rappelle que le dossier PAPI est actuellement en cours d'instruction par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer accompagnées de la DREAL Nouvelle Aquitaine. Etant donné l'enveloppe financière sollicitée, il devrait également être analysé par les services de la Direction Générale de la Prévention des Risques qui dépend des ministères de l'aménagement du territoire et de la décentralisation ainsi que de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

Globalement, à ce stade, sous réserve d'adaptations exigées par les services instructeurs, ou d'évolution du chiffrage de certains projets, notamment des axes 6 et 7, le PAPI s'élève à **40 515 500 €**, dont :

- 18 952 050 € de subventions sollicitées du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) « fonds Barnier »
- 484 400 € de financements de l'agence de l'eau
- 21 079 050 € des maîtres d'ouvrage :
 - 17 143 550 € du SMBGP (49 actions)
 - 1 549 500 € de la CAPBP (6 actions)
 - 1 606 000 € d'autres collectivités (5 actions)
 - 780 000 € de propriétaires privés (2 actions)

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE	la stratégie locale de gestion du risque inondation du bassin aval du gave de Pau révisée
APPROUVE	le Programme d'Actions de Prévention des Inondations présenté
AUTORISE	le Président à déposer le PAPI pour instruction et labellisation
AUTORISE	le Président à engager et signer tous les documents nécessaires
DECIDE	de s'engager à porter le Programme d'Actions de Prévention des Inondations et à réaliser les opérations annexées à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président



Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN

Axe 0 : Animation

Action	Libelle de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	Agence de l'Eau Adour Garonne	% Part.	État P181	% Part.
0.1	Animer la démarche PAPI	SMBGP	780 000 €	TTC	390 000 €	50%	- €	0%	390 000 €	50%
0.2	Rédaction du dossier PAPI2	SMBGP	100 000 €	TTC	50 000 €	50%	- €	0%	50 000 €	50%
	TOTAL		880 000 €		440 000 €	50%	- €	0%	440 000 €	50%

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action	Libelle de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	Agence de l'Eau Adour Garonne	% Part.	État P181	% Part.
1.1	Sensibilisation au risque inondation dans les établissements scolaires	SMBGP	162 000 €	TTC	32 400 €	20%	- €	0%	129 600 €	80%
1.2	Parcours de formation à destination des élus et agents des collectivités	SMBGP	35 000 €	TTC	7 000 €	20%	- €	0%	28 000 €	80%
1.3	Appui à l'élaboration et l'actualisation des DICRIM	SMBGP/Communes	20 000 €	TTC	4 000 €	20%	- €	0%	16 000 €	80%
1.4	Installation de repères de crues historiques	SMBGP	40 000 €	TTC	8 000 €	20%	- €	0%	32 000 €	80%
1.5	Mise en place d'échelles pédagogiques de crues	SMBGP	20 000 €	TTC	4 000 €	20%	- €	0%	16 000 €	80%
1.6	Outils de communication	SMBGP	85 000 €	TTC	17 000 €	20%	- €	0%	68 000 €	80%
1.7	Photothèque / vidéothèque et fonds documentaire sur les crues	SMBGP	5 000 €	TTC	1 000 €	20%	- €	0%	4 000 €	80%
1.8	Évènement/soirées thématiques sur les crues	SMBGP	20 000 €	TTC	4 000 €	20%	- €	0%	16 000 €	80%
1.9	Conception d'un itinéraire pédagogique sur les crues	SMBGP	20 000 €	TTC	4 000 €	20%	- €	0%	16 000 €	80%
1.10	Recensement des initiatives locales de sensibilisation aux inondations et à la préservation des milieux aquatiques	SMBGP	4 000 €	TTC	800 €	20%	- €	0%	3 200 €	80%
1.11	Sensibilisation des acteurs agricoles aux problématiques de ruissellement	SMBGP	3 000 €	TTC	600 €	20%	- €	0%	2 400 €	80%
1.12	Sensibilisation des notaires, agents/promoteurs immobiliers et constructeurs au risque d'inondation	SMBGP	8 000 €	TTC	1 600 €	20%	- €	0%	6 400 €	80%
1.13	Animation à l'occasion de la journée nationale de la résilience et d'autres événements locaux	SMBGP	En régie	TTC	En régie	100 %	- €	0%	- €	0%
1.14	Evaluation environnementale	SMBGP	200 000 €	TTC	100 000 €	50%	- €	0%	100 000 €	50%
	TOTAL		622 000 €		184 400 €	30%	- €	0%	437 600 €	70%

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Action	Libelle de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	Agence de l'Eau Adour Garonne	% Part.	État P181	% Part.
2.1	Installation d'un capteur de suivi du niveau d'eau sur le Laa	SMBGP	25 500 €	TTC	12 750 €	50%	- €	0%	12 750 €	50%
2.2	Sensibiliser les élus aux dispositifs de veille hydro-météorologique	SMBGP	En régie	TTC	En régie	100 %	- €	0%	- €	0%
	TOTAL		25 500 €		12 750 €	50%	- €	0%	12 750 €	50%

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Action	Libelle de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	Agence de l'Eau Adour Garonne	% Part.	État P181	% Part.
3.1	Accompagnement méthodologique des élus et agents des collectivités à la gestion de crise	SMBGP	En régie	TTC	En régie	100 %	- €	0%	- €	0%
3.2	Exercices de crises communaux et intercommunaux	SMBGP / EPCI-FP / Communes	20 000 €	TTC	20 000 €	100%	- €	0%	- €	0%
3.3	Formation des élus à la méthode de capitalisation des données post-crues	SMBGP	En régie	TTC	En régie	100 %	- €	0%	- €	0%
3.4	Appui technique à l'élaboration/révision des PPMS volet inondation	SMBGP	En régie	TTC	En régie	100 %	- €	0%	- €	0%
TOTAL			20 000 €		20 000 €	100%	- €	0%	- €	0%

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Action	Libelle de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	Agence de l'Eau Adour Garonne	% Part.	État P181	% Part.
4.1	Formation à l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme	SMBGP	15 000 €	TTC	7 500 €	50%	- €	0%	7 500 €	50%
4.2	Appui technique à l'élaboration et la révision de documents d'urbanisme	SMBGP	En régie	TTC	En régie	100 %	- €	0%	- €	0%
4.4	Alimentation de l'atlas cartographique des zones inondables à l'échelle communale	SMBGP	En régie	TTC	En régie	100 %	- €	0%	- €	0%
4.5	Révision/élaboration de Plans de prévention des risques d'inondations	État/DDTM	En régie	TTC	En régie	100 %	- €	0%	- €	0%
TOTAL			15 000 €		7 500 €	50%	- €	0%	7 500 €	50%

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Action	Libelle de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	Agence de l'Eau Adour Garonne	% Part.	État P181	% Part.
5.1	Diagnostic de vulnérabilité sur des habitations	SMBGP	636 750 €	TTC	318 375 €	50 %	- €	0%	318 375 €	50%
5.2	Diagnostic de vulnérabilité sur des établissements recevant du public	SMBGP	39 000 €	TTC	19 500 €	50 %	- €	0%	19 500 €	50%
5.3	Diagnostics de vulnérabilité sur des bâtiments d'entreprises	SMBGP	63 750 €	TTC	31 875 €	50 %	- €	0%	31 875 €	50%
5.4	Travaux de réduction de vulnérabilité sur des habitations	Particuliers	2 550 000 €	TTC	510 000 €	20%	- €	0%	2 040 000 €	80%
5.5	Travaux de réduction de vulnérabilité sur des établissements recevant du public	Collectivité	600 000 €	HT	300 000 €	50%	- €	0%	300 000 €	50%
5.6	Travaux de réduction de vulnérabilité sur des bâtiments d'entreprises	Propriétaire	450 000 €	TTC	270 000 €	60%	- €	0%	180 000 €	40%
5.7	Acquisition préventive de biens en zone inondable à Bizanos - quartier Rouy broquart	Commune de Bizanos	450 000 €	HT	450 000 €	100%	- €	0%	- €	0%
5.8	Acquisition préventive de biens en zone inondable à Orthez - quartier Castetarbe	Commune d'Orthez	400 000 €	HT	200 000 €	50%	200 000 €	50%	- €	0%
TOTAL			5 189 500 €		2 099 750 €	40%	200 000 €	4%	2 889 750 €	56%

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action	Libelle de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	Agence de l'Eau Adour Garonne	% Part.	État P181	% Part.
6.1	Réalisation d'un barrage écreteur de crues sur les communes d'Abos de Parbayse	SMBGP	4 467 000 €	HT	2 233 500 €	50%	- €		2 233 500 €	50%
6.2	Travaux d'amélioration des écoulements du Lagoïn aval	SMBGP	3 467 000 €	HT	1 733 500 €	50%	- €		1 733 500 €	50%
6.3	Réalisation de travaux de réhausse du bassin écreteur du Neez sur la commune de Gan	SMBGP	1 665 000 €	HT	832 500 €	50%	- €		832 500 €	50%
6.4	Travaux de renaturation de la zone d'expansion de crue à Orthez - quartier Castetarbe	SMBGP	500 000 €	HT	250 000 €	50%	150 000 €	30%	100 000 €	20%
6.5	Travaux de construction d'ouvrages de prévention des inondations sur le bassin de l'Ousse-de-Bois	CAPBP	2 710 000 €	HT	1 355 000 €	50%	- €		1 355 000 €	50%
6.6	Travaux d'optimisation du bassin du bassin écreteur du Mourax sur la commune de Lons	CAPBP	90 000 €	HT	45 000 €	50%	- €		45 000 €	50%
6.7	Étude de dimensionnement des travaux de remise à ciel ouvert du Laü et d'optimisation de l'ouvrage de régulation des crues au niveau du parc Pesquidoux à Pau	CAPBP	75 000 €	HT	37 500 €	50%	- €		37 500 €	50%
6.8	Etude de dimensionnement des travaux de renaturation et construction de bassins de régulation des crues du Laü sur la commune de Lescar	CAPBP	130 000 €	HT	65 000 €	50%	- €		65 000 €	50%
6.9	Étude de faisabilité pour la restauration des zones d'expansion des crues de l'Ousse-des-Bois	CAPBP	35 000 €	HT	7 000 €	20%	10 500 €	30%	17 500 €	50%
6.10	Restauration de champs d'expansion de crue des communes de Nousty et Artiqueloutan	SMBGP	263 000 €	HT	52 600 €	20%	78 900 €	30%	131 500 €	50%
6.11	Travaux de renaturation d'une zone d'expansion de crue à Bizanos - Quartier Rouy Broquart	Commune de Bizanos	1 112 000 €	HT	556 000 €	50%	- €		556 000 €	50%
6.12	Redimensionnement d'un ouvrage hydraulique (Tolou) rue d'Ossau à Gan	Commune de Gan	200 000 €	HT	100 000 €	50%	- €		100 000 €	50%
6.13	Réalisation d'un bassin écreteur sur la commune d'Arros-de-Nay	SMBGP	1 055 000 €	HT	527 500 €	50%	- €		527 500 €	50%
6.14	Travaux de réduction du risque de capture du gave de Pau par les gravières de Mirepeix et Baudreix	SMBGP	1 000 000 €	HT	500 000 €	50%	- €		500 000 €	50%
6.15	Définition d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion de crue et des zones humides	SMBGP	150 000 €	TTC	30 000 €	20%	45 000 €	30%	75 000 €	50%
6.16	Etude du devenir de la digue de nogaro à Pau et réalisation de travaux de gestion ou neutralisation pour la réouverture d'une zone d'expansion de crue	CAPBP	80 000 €	HT	40 000 €	50%	- €		40 000 €	50%
	TOTAL		16 919 000 €		8 325 100 €	49%	284 400 €	2%	8 309 500 €	49%

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action	Libelle de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	Agence de l'Eau Adour Garonne	% Part.	État P181	% Part.
7.1	Travaux de réfection de la digue de Pardies	SMBGP	450 000 €	HT	270 000 €	60%	-00 €		180 000 €	40%
7.2	Travaux de prolongement de la digue de Pardies	SMBGP	575 000 €	HT	343 000 €	60%	-00 €		232 000 €	40%
7.3	Réfection de la digue de l'Aumette à Pontacq	SMBGP	410 000 €	HT	236 050 €	58%	-00 €		173 950 €	42%
7.4	Travaux de création de la digue de Nousty	SMBGP	347 000 €	HT	196 500 €	57%	-00 €		150 500 €	43%
7.5	Travaux de création de la digue d'Artigueloutan	SMBGP	280 000 €	HT	159 500 €	57%	-00 €		120 500 €	43%
7.6	Schéma de protection rapprochée : demerlonnage - endiguement - stockage sur les communes d'Ibron et Bizanos	SMBGP	4 670 000 €	HT	2 755 000 €	59%	-00 €		1 915 000 €	41%
7.7	Travaux de réalisation d'une digue (mur anti-crue) sur la commune de Nay	SMBGP	1 627 500 €	HT	946 500 €	58%	-00 €		681 000 €	42%
7.8	Travaux de réalisation d'une digue sur la commune de Gelos	SMBGP	4 485 000 €	HT	2 688 500 €	60%	-00 €		1 796 500 €	40%
7.9	Travaux de réalisation d'une digue sur les communes de Bordes et Assat	SMBGP	4 000 000 €	HT	2 394 500 €	60%	-00 €		1 605 500 €	40%
	TOTAL		16 844 500 €		9 989 550 €	60%	-00 €	0%	6 854 950 €	41%

Synthèse

AXE	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	Agence de l'Eau Adour Garonne	% Part.	État P181	% Part.
AXE 0	880 000 €		440 000 €	50%	- €	0%	440 000 €	50%
AXE 1	622 000 €		184 400 €	30%	- €	0%	437 600 €	70%
AXE 2	25 500 €		12 750 €	50%	- €	0%	12 750 €	50%
AXE 3	20 000 €		20 000 €	100%	- €	0%	- €	0%
AXE 4	15 000 €		7 500 €	50%	- €	0%	7 500 €	50%
AXE 5	5 189 500 €		2 099 750 €	40%	200 000 €	4%	2 889 750 €	56%
AXE 6	16 919 000 €		8 325 100 €	49%	284 400 €	2%	8 309 500 €	49%
AXE 7	16 844 500 €		9 989 550 €	60%	- €	0%	6 854 950 €	41%
TOTAL	40 515 500 €		21 079 050 €	52%	484 400 €	1%	18 952 050 €	47%